

Envoi : 16/05/2017

Réception par le Préfet : 16/05/2017

Publication : 19/05/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-5-2-5

**Séance du** vendredi 12 mai 2017

## **SOUTIEN AUX ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GENERALE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.  
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

### **EXCUSES :**

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 132-1 à L.132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-2-1 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie lors de sa réunion en date du 24 mars 2017,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 15 000 € à l'association « Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin » pour son fonctionnement au titre de 2017,
- Attribue une subvention de 15 000 € à l'association « Clévacances Haut-Rhin » pour son fonctionnement au titre de 2017,
- Attribue une subvention de 6 000 € à l'association « Le Sundgau, Routes de la Carpe Frite » pour son fonctionnement au titre de 2017,
- Attribue une subvention de 2 000 € à l'association « La Ronde des Fêtes » pour son fonctionnement au titre de 2017,
- Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique,
- Prélève les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité